

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissement;
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
- Vu** le document de contrôle du 27 janvier 2020 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;
- Vu** les documents comptables présentés au Conseil d'administration ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte financier 2022

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 35,30 ETPT dont 30,30 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 5 981 356 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 612 011 € personnel
 - 2 332 623 € fonctionnement
 - 1 036 722 € investissement
- 5 536 174 € de crédits de paiement dont :
 - 2 612 011 € personnel
 - 2 279 967 € fonctionnement
 - 644 195 € investissement
- 5 180 419 € de recettes
- - 355 755 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 297 300 € de variation de trésorerie
- 8 125 € de résultat patrimonial
- 299 523 € de capacité d'autofinancement
- - 239 692 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 8 125 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 25

Majorité des suffrages exprimés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 mars 2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION: 29/03/2023



Analyse du compte financier 2022

**Rapport de l'Ordonnateur
et de l'Agent Comptable**

Conseil d'Administration du 11 mars 2023

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence
Une grande École en Provence

25, rue Gaston de Saporta—13625 Aix-en-Provence Cedex 1 www.sciencespo-aix.fr

Table des matières

Introduction.....	2
Principaux éléments de 2021	3
I. LES OPERATIONS BUDGETAIRES.....	4
A – Les autorisations d’engagement (AE).....	4
B – Les crédits de paiement (CP)	6
C - Les recettes encaissées.....	9
D - Le solde budgétaire :.....	10
II. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE.....	10
A – Les autorisations budgétaires et les restes à payer (RAP).....	10
B – L’équilibre financier.....	12
III. L’ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN.....	12
A- Le compte de résultat et son évolution	13
a. L’analyse de l’évolution des recettes	13
b. L’analyse de l’évolution des dépenses	14
c. Le résultat de fonctionnement	14
B- La capacité d’autofinancement	15
C- L’Analyse du bilan	16
a. La variation du fonds de roulement de l’exercice	16
b. Le Fonds de roulement	17
c. Le besoin en fonds de roulement.....	18
C – LA TRESORERIE	19

Introduction

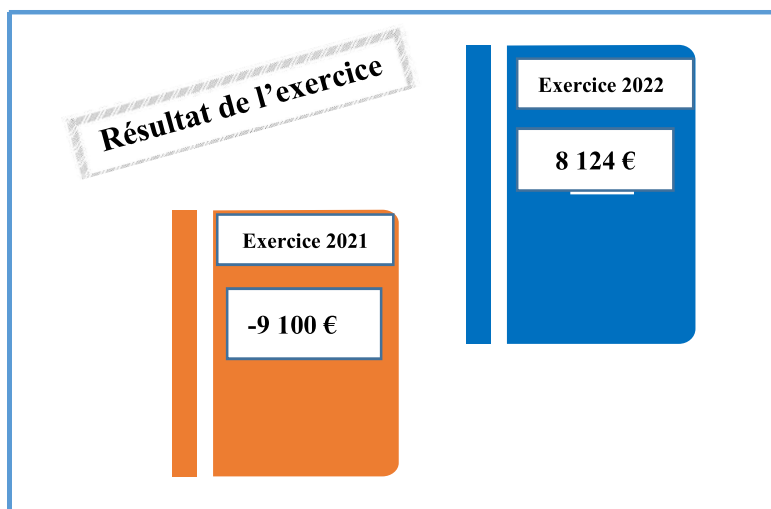
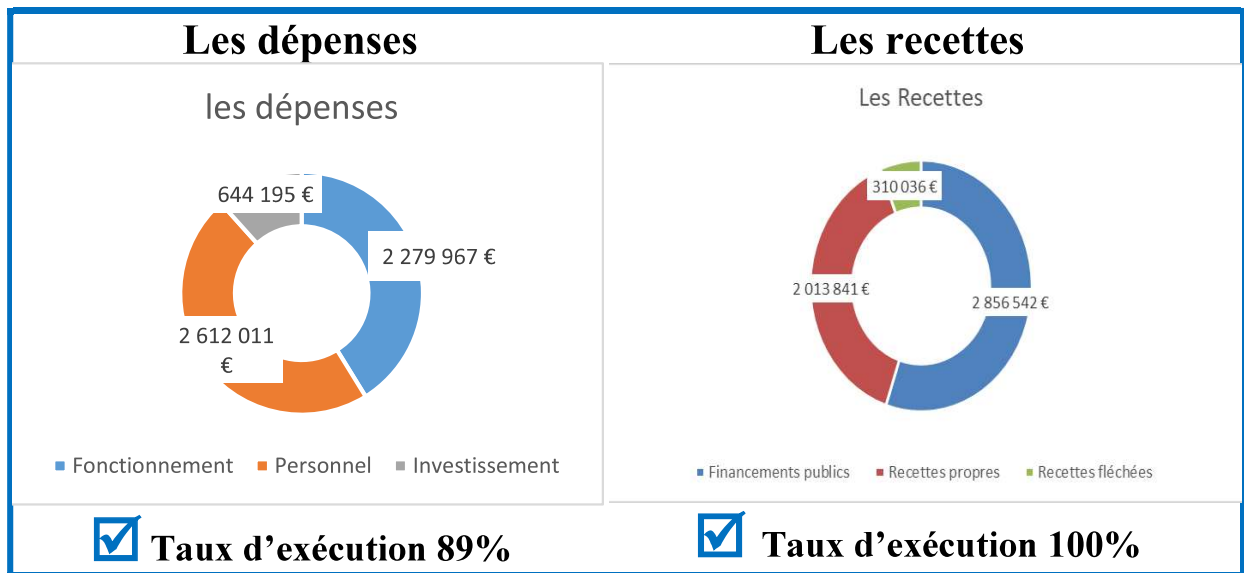
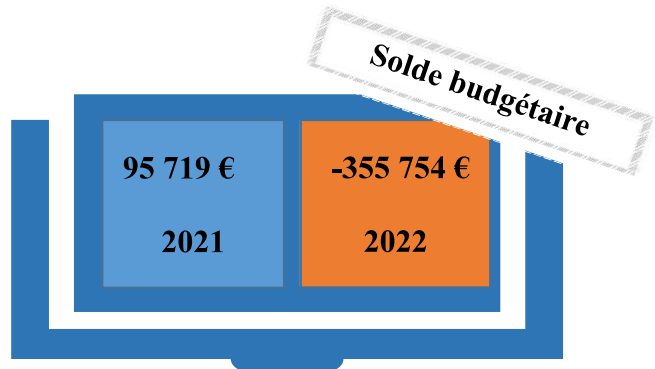
L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (IEP ou Sciences Po Aix) est un établissement public autonome d'enseignement supérieur créé en 1956. Il est l'un des neuf Instituts d'Études Politiques de France, le seul sur la façade méditerranéenne.

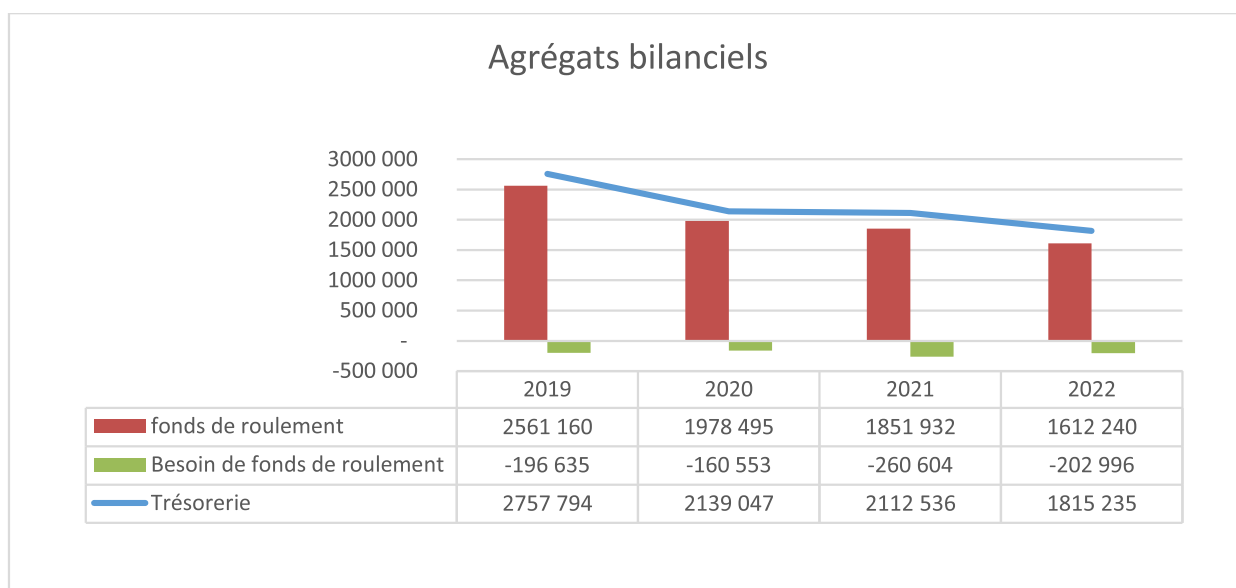
Le compte financier rend compte de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice (le 31 décembre de chaque année).

Il s'inscrit dans un processus de « qualité des comptes » dans la perspective de leur « certification ». Le compte financier 2022 est réalisé conformément au décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique. Antérieurement au décret GBCP (Gestion budgétaire et comptable public), la soutenabilité budgétaire s'appréciait au regard du compte de résultat qui devait être présenté à l'équilibre et du niveau de fonds de roulement. Cette doctrine ne tenait pas compte de la dimension pluriannuelle des engagements donnés, ni des variations liées à la trésorerie. Désormais, la soutenabilité budgétaire s'apprécie à partir de données issues des deux comptabilités budgétaire et patrimoniale :

- ▶ Les restes à payer ;
- ▶ Les opérations pluriannuelles ;
- ▶ Le solde budgétaire ;
- ▶ La variation de la trésorerie (fléchée ou non) ;
- ▶ Le résultat ;
- ▶ La capacité d'autofinancement ;
- ▶ La variation du fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Principaux éléments de 2022





I. LES OPERATIONS BUDGETAIRES

A – Les autorisations d'engagement (AE)

Elles constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

La consommation d'AE de l'exercice 2022 s'établit à 5 981 356 €. (Tableau 2)

Ce montant se décompose comme suit :

- ▶ 2 612 011 € en masse salariale (MS) contre 2 608 591 € en 2021

La consommation des AE MS ouvertes au titre de l'année 2022 s'élève à 99 %

- ▶ 2 332 623 € en fonctionnement, contre 2 264 186 € en 2021

La consommation des AE fonctionnement ouvertes au titre de l'année 2022 s'élève à 99 %

- ▶ 1 036 722 € en investissement, contre 830 673 € en 2021

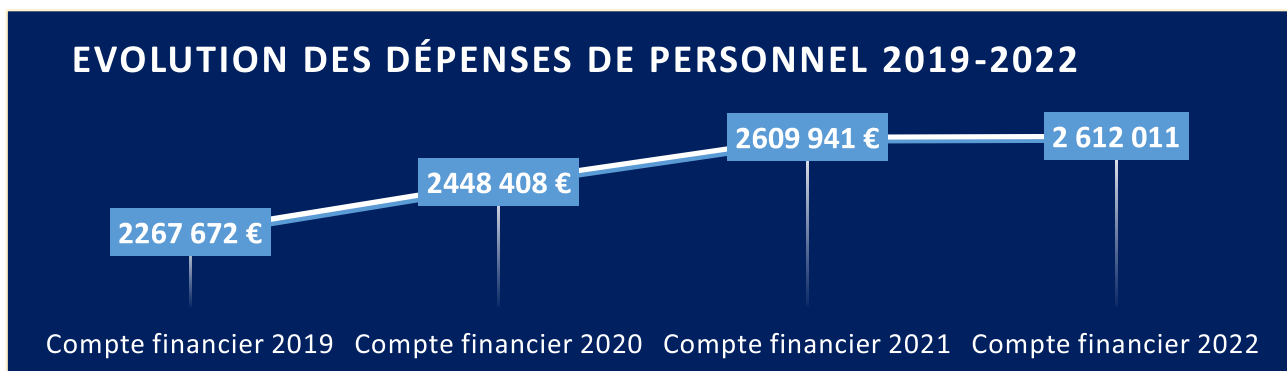
La consommation des ouvertures AE d'investissement au titre de l'année 2022 s'élève à 96%

La consommation moyenne globale des AE sur l'année 2022 s'élève à 99%, légèrement supérieure à celle de 2021, 98%.

Les taux d'exécution tout en étant très proches de 2021, sont en légère augmentation.

	AE PREV BR 2022	CONSO AE CF 2022	% CONSO
MASSE SALARIALE	2 620 000 €	2 612 011 €	99%
FONCTIONNEMENT	2 340 000 €	2 332 623 €	99%
INVESTISSEMENT	1 085 000 €	1 036 722 €	96%

Les taux de consommation des crédits de personnel, 99% en 2021 et 2022 ainsi que ceux des AE de fonctionnement démontrent une progression dans la prévision budgétaire.



Sur les dépenses de fonctionnement, on note une stabilité du niveau des AE ouvertes autour d'un montant « socle » de 2,3 M€.

Si pour l'exercice 2022, le montant des engagements est plus élevé qu'en 2021, on notera que certaines dépenses, malgré une enveloppe ajustée au moment du budget rectificatif, ont pesé plus lourd que prévues dans un contexte très instable, notamment, quant aux prix des matières premières et de l'énergie.

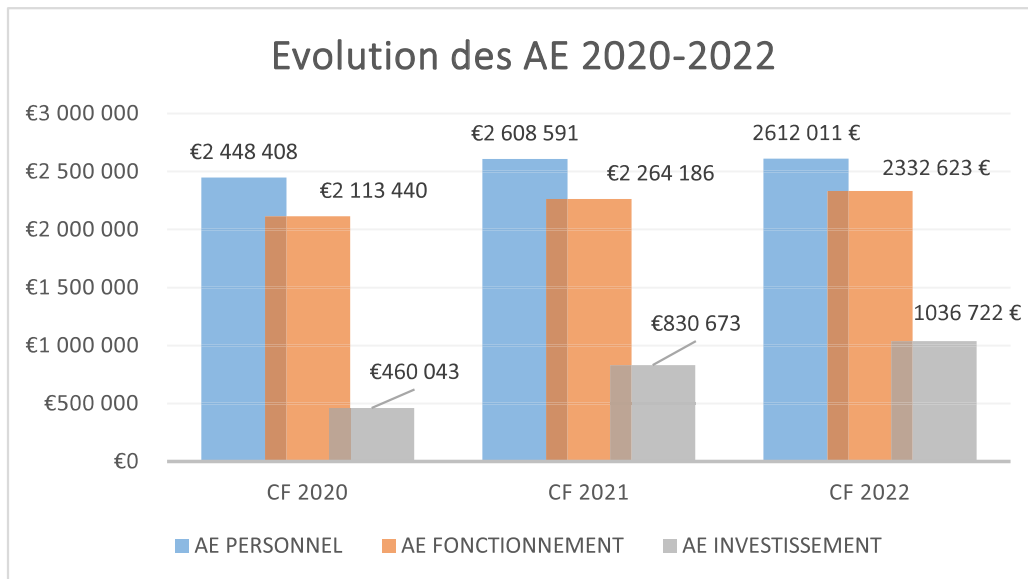
Au niveau investissement, un sous engagement sur les opérations du PPI, « compensé » par des AE plus importantes sur le champ hors PPI permettent également d'obtenir un niveau de consommation très correct (96%).

Si l'opération principale (Saporta tranche n°2 - workcafé) a même donné lieu à une légère surconsommation (110%), l'opération de déploiement du contrôle d'accès sur le site secondaire EPS a été décalée à 2023.

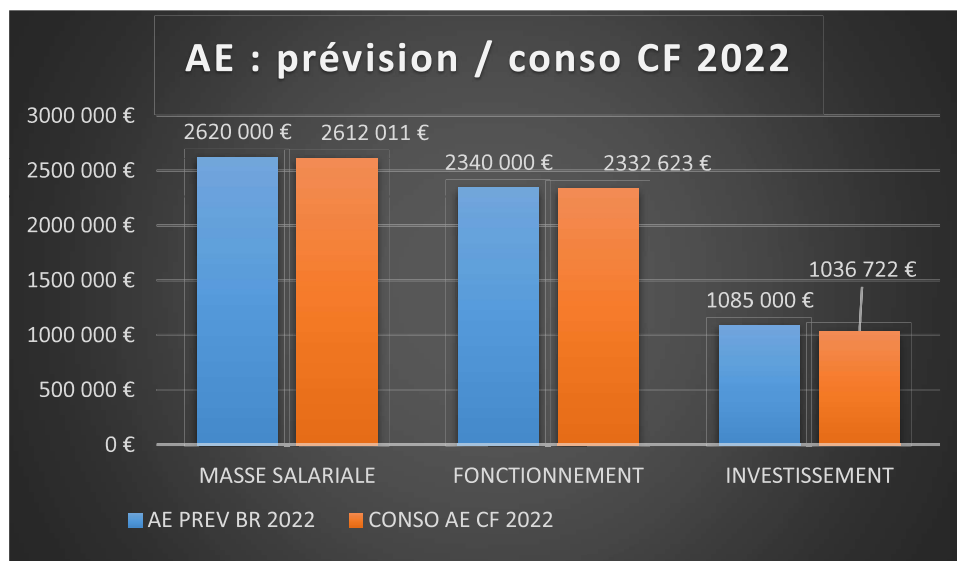
Ainsi, les AE réalisées liées au titre du PPI ne l'ont été qu'à hauteur de 800 440 €, pour 945 K€ prévus, soit 84 % de consommation.

Le report de l'opération de contrôle d'accès a permis de reventiler les crédits sur des opérations hors PPI, dont l'enveloppe est, de ce fait, en surconsommation (140 K€ de budget prévu, pour 236 K€ d'engagement).

Ces autres dépenses d'investissement se composent de dépenses liées au numérique (sites web, équipements informatiques...) et de « petits » travaux d'entretien / maintenance, achat de mobilier...



Dans le rapprochement des exercices 2021 et 2022 on notera une tendance à la stabilité des AE de fonctionnement et de masse salariale. Sur la partie investissement, une augmentation sur les AE consommées par rapport à l'an passé (1 036 722 € contre 830 673 €) est constatée, ramenant le niveau proche de celui des années antérieures à 2020 et la crise Covid.



Les niveaux de réalisés par rapport à la prévision, sur les trois masses, sont globalement très satisfaisants.

B – Les crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses payées et décaissées sur l'exercice.

Ils représentent en 2022 un total de 5 536 173 € (Tableau 2).

Les crédits de paiement sont calculés à partir des masses financières portant sur le personnel, le fonctionnement et l'investissement avec une distinction selon que les crédits sont fléchés ou non.

Ce montant se décompose comme suit :

- ▶ 2 612 011 € en masse salariale (MS) contre 2 609 941 € en 2021

La consommation des CP MS ouverts au titre de l'année 2021 s'élève à 99 %

- ▶ 2 279 967 € en fonctionnement, contre 2 109 946 € en 2021

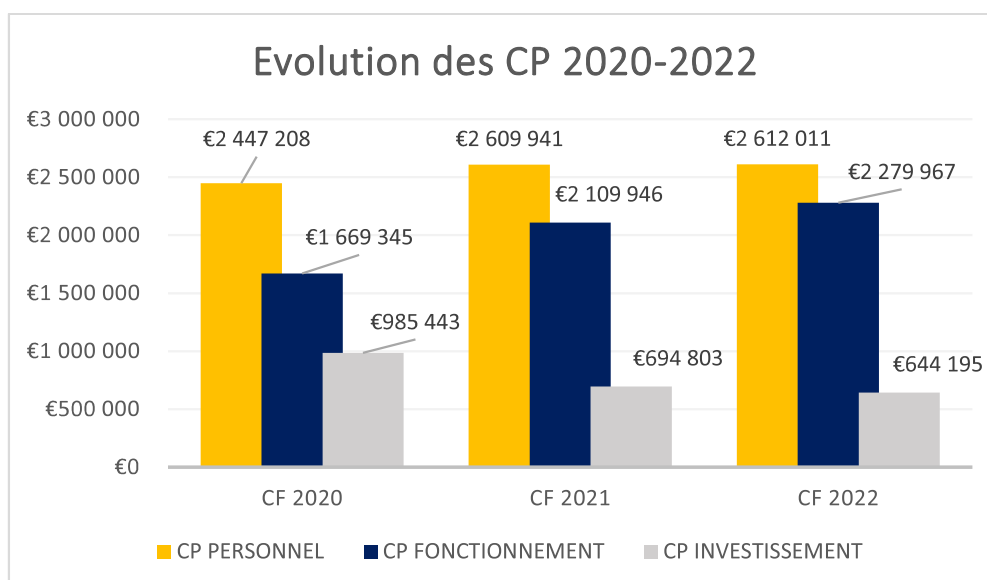
La consommation des CP fonctionnement ouverts au titre de l'année 2022 s'élève à 100 %

- ▶ 644 195 € en investissement, contre 694 803 € en 2021

La consommation des ouvertures CP d'investissement au titre de l'année 2022 s'élève à 66 %

La consommation moyenne globale des CP sur l'année 2022 s'élève à 89%, contre 97% en 2021.

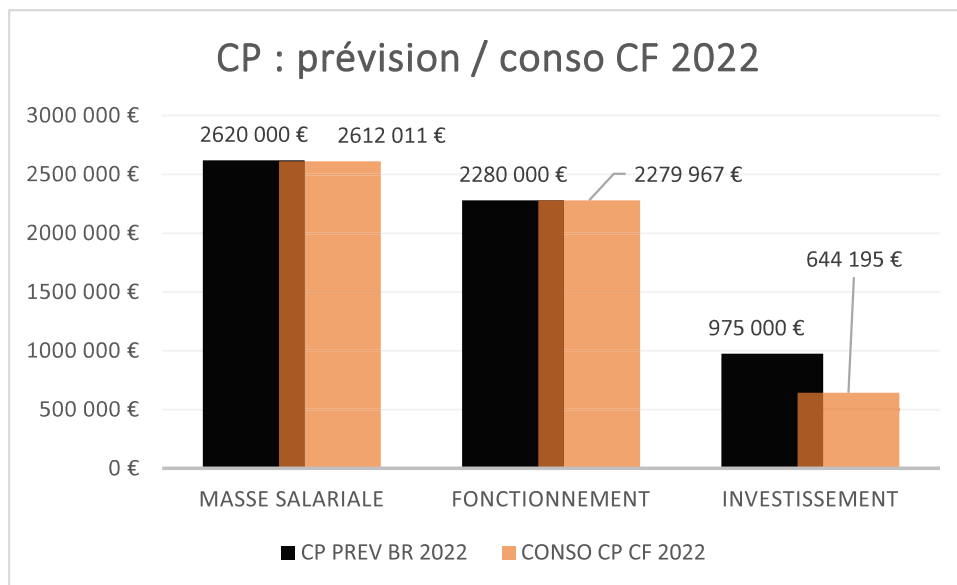
	CP PREV BR 2022	CONSO CP CF 2022	% CONSO
MASSE SALARIALE	2 620 000 €	2 612 011 €	99,70%
FONCTIONNEMENT	2 280 000 €	2 279 967 €	100,00%
INVESTISSEMENT	975 000 €	644 195 €	66,07%



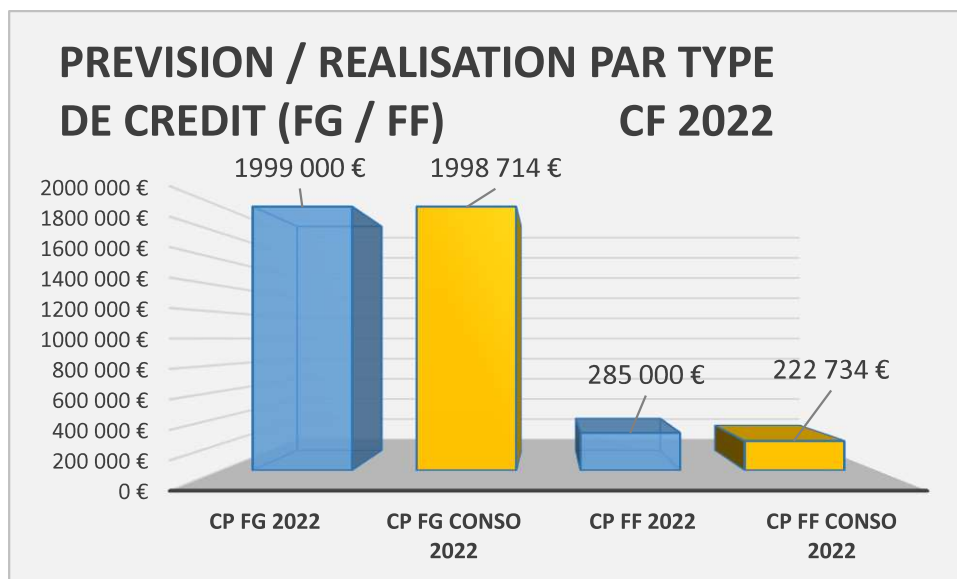
Sur les crédits de personnels, l'analyse pour les autorisations d'engagement reste valable pour les CP.

Sur les crédits de fonctionnement, sans revenir dans les détails des impacts, on notera un taux de consommation de quasiment 100%, combiné à une légère augmentation des décaissements entre 2021 et 2022 (+ 8%) liée à une reprise « normale » de l'activité générale (ce qui n'était pas le cas lors des deux précédents exercices - 2020 et 2021) et à certaines augmentations de dépenses liées au nouveau contexte générale d'inflation, notamment les prix des matières premières et de l'énergie.

Les chiffres présentés au BR ont permis d'ajuster le niveau de dépenses et d'arriver à une consommation quasi totale des CP 2022.



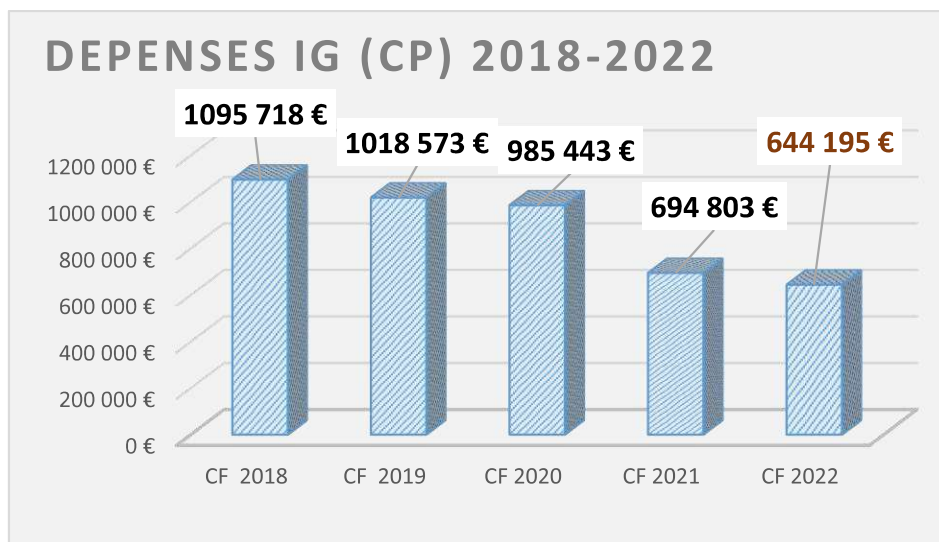
Les crédits de fonctionnement fléchés, dont le niveau avait été revu à la hausse en octobre 2022 (+51 K€) présentent une consommation de 78%, certaines bourses ayant été décaissées début janvier 2023, donc sur un autre exercice comptable.



Sur les dépenses d'investissement, la consommation de CP s'élève à 66% (644 K€) pour 975 K€ votés, et plus de 1M€ d'AE consommées.

Les opérations liées au PPI ont débouché sur une consommation moyenne des engagements (57%), 457 885 € (pour 835 K€ prévus). En très grande majorité il s'agit des factures de travaux terminés en décembre qui impacteront l'exercice 2023.

Sur les investissements hors PPI, la consommation finale est de 186 K€ de CP consommés pour 140 K€ prévus, en majorité des décaissements liés à des dépenses d'équipements informatiques et de « petits » travaux.



C - Les recettes encaissées

Les recettes budgétaires s'élèvent à 5 180 419 € en 2022, contre 5 510 408 € en 2021, soit une baisse globale de 6%. Le taux d'exécution des recettes par rapport aux prévisions est de 99,41%.

- Les principaux postes en diminution :

Cette diminution globale est liée essentiellement au poste des recettes fléchées (655 613€ en 2021 contre 310 036 € en 2022). En effet les recettes budgétaires fléchées relatives aux encaissements des subventions ERASMUS et UFA ont été bien moins importantes en 2022 que celles perçues sur l'exercice antérieur :

- Subvention ERASMUS : en 2021 les montants des subventions encaissées étaient de 286 366 € (encaissement du solde de la convention 19/20 et d'un montant de 251 633 € au titre de celle de 21/23) contre 86 552 € en 2022 pour la convention 22/24.
- Subvention UFA : en 2021 on constate un impact budgétaire des subventions UFA de 199 800 € correspondant au cumul de la subvention de l'année 21/22 et de celle de l'année antérieure reçue tardivement.

Le poste fiscalité affectée enregistre également une baisse de 44,6% entre 2021 et 2022 due essentiellement à un décalage d'encaissement sur l'exercice 2021 du solde de la CVEC de l'exercice 2020.

- Les postes en augmentation :

Seule la SCSP passe de 2 425 818 € en 2021 à 2 458 369 € en 2022 soit + 32 551 € ce qui reste anecdotique par rapport aux baisses enregistrées sur les postes décrits précédemment.

Les autres postes de recettes sont stables. Si l'on note une légère augmentation du poste « autres financements de l'Etat » (+ 29 286 €), elle s'explique davantage par un décalage de certains encaissements que par une réelle augmentation des recettes.

Les recettes propres sont également plutôt stables voir en très légère augmentation. Elles s'élèvent à 2 013 841€ en 2022 contre 1 988 906€ en 2021. Pour rappel ce poste inclut notamment les frais de dossiers, les DI, la formation continue, la Taxe d'apprentissage (qui a enregistré une progression de + 26 617€), les recettes du CFA.

D - Le solde budgétaire :

Le solde budgétaire représente la différence entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées. Il s'agit d'un solde ayant une incidence sur la trésorerie

Il était positif en 2021 (+ 95 719 €) de manière exceptionnelle, tant le déploiement du PPI est impactant pour l'établissement. On rappellera qu'en 2021, le niveau de recettes avait atteint 5,5 M€, il repasse en négatif à un solde de – 355 744 € pour l'exercice 2022.

La consommation quasi-totale des CP et un niveau de recettes en deçà de l'exercice 2021 (5,5 M€ contre 5,1 M€ en 2022) explique ce niveau final, très inférieur à celui prévu (- 664 K€), du fait de la moindre consommation des CP d'investissement.

Si l'on considère **le résultat de fonctionnement**, lequel prend en compte l'ensemble des dépenses et recettes constatées, il est en 2022 positif (+ 8 124,61 €) alors que le solde budgétaire est négatif.

II. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE

Le décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique introduit de nouvelles notions, telles que les engagements de l'établissement conduits sur les exercices à venir et les notions de trésorerie.

La soutenabilité budgétaire s'apprécie donc au regard des niveaux et pas seulement des variations. L'analyse tend ainsi à démontrer la pérennité à long terme des finances de l'établissement et la faisabilité de ses projets.

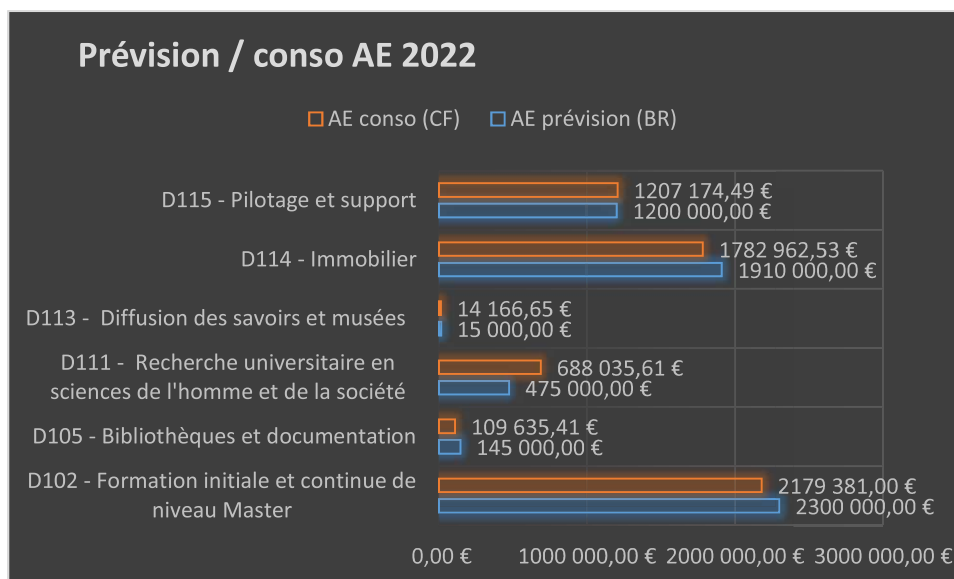
A – Les autorisations budgétaires et les restes à payer (RAP)

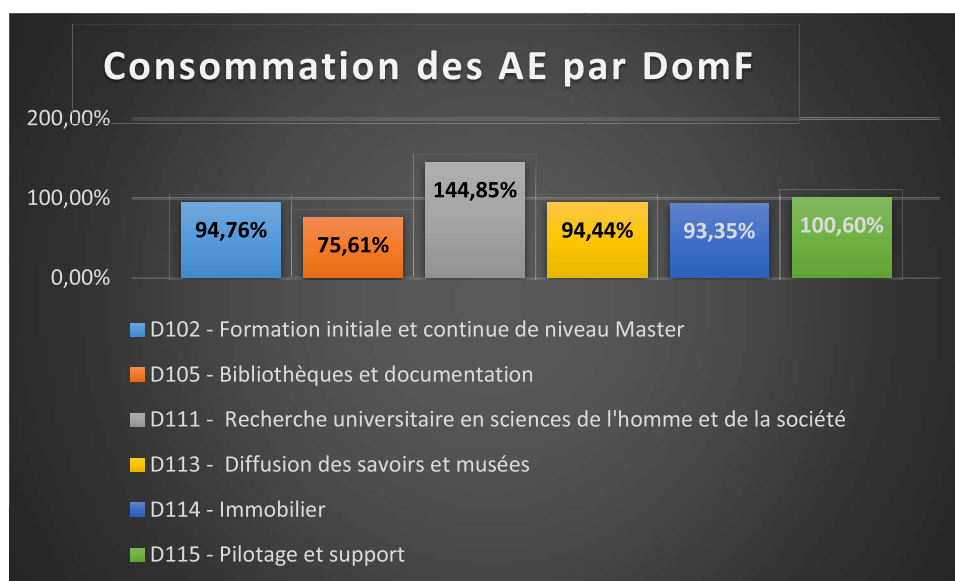
Les AE 2022 n'ont été consommées qu'à hauteur des engagements fermes constatés, c'est-à-dire certains dans leur montant et dans leur durée.

Elles représentent au 31/12/2022 un montant global de 5 981 356 € et se répartissent sur les trois grandes masses financières que sont le personnel (2 612 011 €), le fonctionnement (2 332 623 €) et l'investissement (1 036 722 €).

La consommation des AE 2022 représente 98% des AE ouvertes au BR 2022. Par domaine fonctionnel, le constat est le suivant :

- ▶ Formation initiale (D102) : le taux d'exécution est de 95 %, la précision était donc légèrement surévaluée, la différence est en grande majorité due au fait que certaines dépenses de masse salariale n'ont pu être passées sur l'exercice 2022 ;
- ▶ Documentation (D105) : le réalisé est inférieur aux prévisions (76%), supérieur à l'année précédente (58%), comme sur l'exercice 2021, le départ d'une collaboratrice et le délai pour son remplacement constitue l'essentiel du décalage ;
- ▶ Culture (D113) : doté d'un budget (exclusivement de crédits de fonctionnement) de 15 K€ le réalisé est de 94%, très planifié depuis la reprise « normale » des évènements, manifestations et projets avec les étudiants ;
- ▶ Recherche (D111) : on note une surconsommation (145%) sur les dépenses de fonctionnement et de masse salariale ;
- ▶ Dépenses « immobilières » (D114) au sein desquelles sont intégrés au-delà des dépenses liées aux travaux, les coûts de maintenance, entretien, logistique... l'exécution générale se situe en légère sous-consommation, 93% de l'enveloppe ;
- ▶ Dépenses « pilotage » (D115) : elles intègrent l'ensemble des dépenses liées aux missions supports / soutiens (numérique, juridique, relations extérieures...), le taux de réalisation est de 100%.





Les restes à payer (RAP) et restes à engager (RAE), détaillés dans le tableau n°8 et 9 de la liasse budgétaire, se décomposent en deux parties.

La première, liée aux contrats de recherche, fait apparaître un RAP de 7 109 € sur l'ensemble des contrats de recherche.

La seconde, sur la partie immobilière, est plus significative, les RAP sur les opérations du PPI sont évalués à 811 K€ et se reporteront en partie sur l'exercice 2023.

Le budget initial 2023 intègre une enveloppe de 850 K€ de CP, elle permet d'absorber la totalité des RAP 2022 mais le décalage 2022-2023 nécessitera de revoir le montant des CP 2023 lors du BR afin de les remettre en cohérence avec le besoin et les AE 2023.

B – L'équilibre financier

L'équilibre financier mesure la part de la trésorerie disponible en vue de financer le solde budgétaire de l'établissement.

En 2022, le solde budgétaire négatif à – 355 754 €, vient réduire la trésorerie de l'établissement. Par contre, les variations sur les comptes de tiers ont un effet positif de 58 K€ sur la trésorerie.

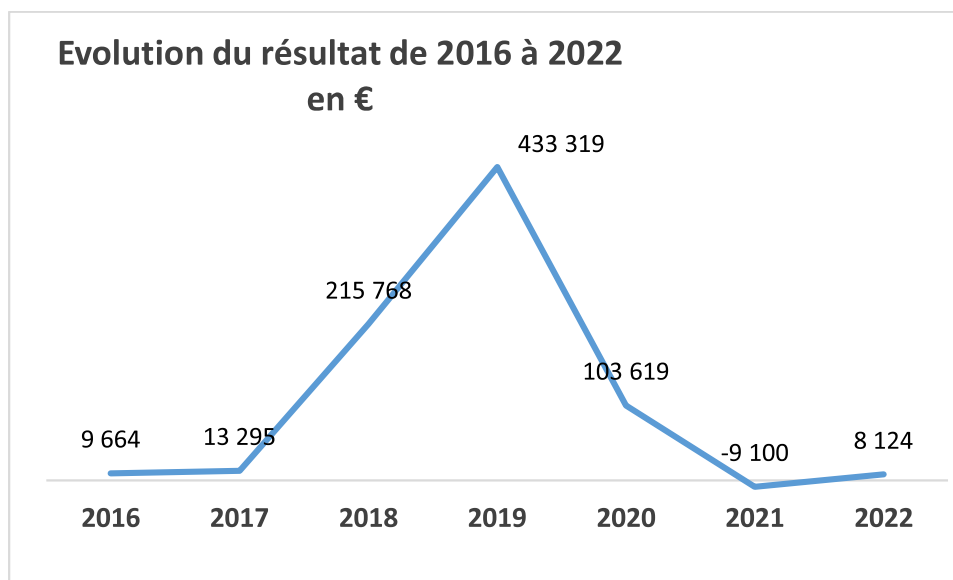
Celle-ci s'élève ainsi au 31 décembre 2022 à 1 815 235 €.

III. L'ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN

Cette analyse financière repose principalement sur deux documents comptables obligatoires, le compte de résultat qui va retracer l'ensemble des produits et des charges de l'institut durant l'exercice comptable (année civile) et le bilan qui va donner une photographie de situation du patrimoine de l'institut au 31 décembre de l'année.

A- Le compte de résultat et son évolution

L'exercice 2022 retrouve un résultat positif à 8 124 €, après le résultat exceptionnellement négatif de 2021.



a. L'analyse de l'évolution des recettes

COMPTE	INTITULE	2018	2019	2020	2021	2022	VARIATION 2021/2022 en €	VARIATION 2021/2022 en %
70	Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises	1 799 143	1 823 957	1 539 917	1 925 218	1 842 523	- 82 695	-4%
74	Subvention d'exploitation et taxe d'apprentissage	2 812 444	3 109 417	2 967 035	3 075 395	3 526 678	451 282	15%
75	Autres produits de gestion courante (Hors P.I)	87 961	112 708	132 841	117 780	105 297	- 12 483	-11%
76	Produits financiers	0	167	0	0	0	-	
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-	
78	Quote part reprise au résultat financement actif	473 528	510 255	314 130	304 606	462 569	157 963	52%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 173 076	5 556 505	4 953 923	5 423 000	5 937 067	514 067	9%

Les recettes sont en progression de 9% soit + 514 K€ en valeur absolue.

Cela s'explique par :

Une baisse des ventes de produits, et prestations de service de 82 K€ (droits d'inscription, frais de dossier ...)

Une augmentation globale des subventions (Chapitre 74) de 451 K€ dont 2 postes sont à souligner :

- + 32 K€ pour la subvention pour charge de service public
- + 325 K€ pour une subvention concernant « classes préparatoires talents du service public. » qui concernait 2021 et 2022
- Le reste de l'augmentation est réparti sur les autres subventions (collectivités locales, et autres organismes)

Une légère baisse des autres produits de 12 K€ :

Une reprise sur provision de 140 K€ pour le litige avec la MCCI arrivé à son terme.

b. L'analyse de l'évolution des dépenses

COMPTE	INTITULE	2018	2019	2020	2021	2022	VARIATION n-1/n	VARIATION n-1/n %
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK (<i>Electricité, eau, gaz, car</i>	163 642	155 330	197 275	189 385	368 263	94,45%	178 879
61	SERVICES EXTERIEURS (<i>Assurances, acquisitions d'ouvrages, l</i>	302 436	316 942	341 932	419 065	451 200	7,67%	32 134
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (<i>Frais de télécom, honoraires,</i>	1 044 701	1 006 667	839 106	992 220	1 104 693	11,34%	112 473
63	IMPOTS ET TAXES	3 904	0	0	0	40 687	0,00%	40 687
64	CHARGES DE PERSONNEL (<i>dont Taxes sur le transport et Cot</i>	2 176 792	2 252 895	2 449 234	2 599 739	2 576 755	-0,88%	- 22 983
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	531 296	727 227	400 306	518 329	633 358	22,19%	115 029
66	CHARGES FINANCIERES	0	1 067	2	0	19	0,00%	19
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	734 536	663 057	622 449	713 362	753 967	5,69%	40 605
6	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 957 307	5 123 186	4 850 304	5 432 100	5 928 942	9,15%	496 842

Les dépenses de fonctionnement progressent de 9,15% soit + 497 k€ en valeur absolue

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

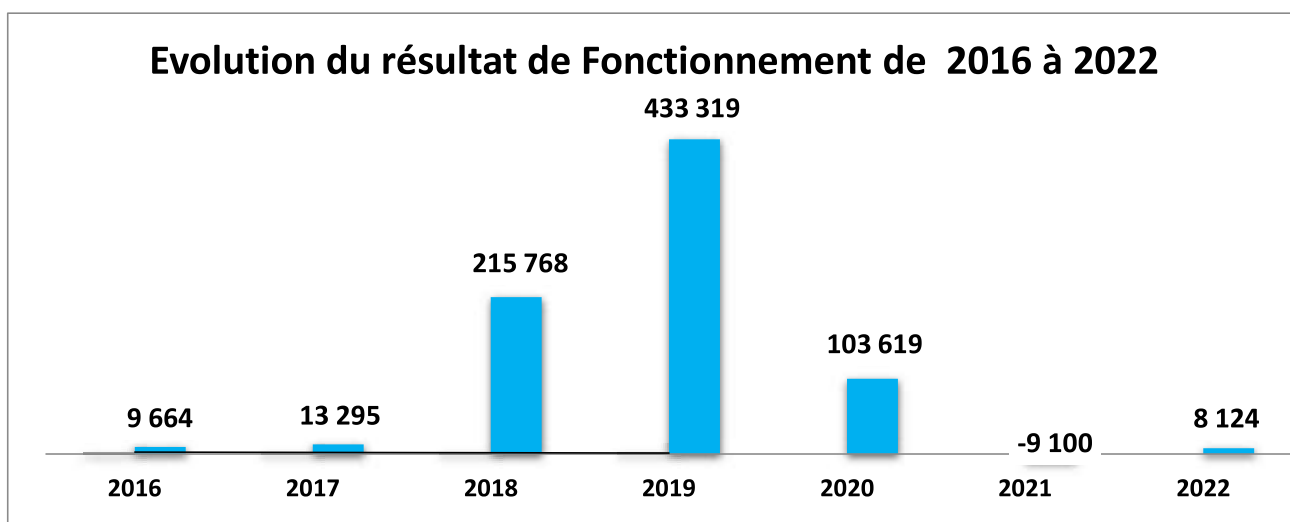
- Les fluides sont en augmentation de 30 % soit +31 K€, principalement liée à la crise énergétique
- Les petits équipements sont en forte progression avec l'équipement des salles en stores et matériels de captation (+ 148 K€)
- Une stabilité des services extérieurs à 32 K€
- Une forte augmentation du poste locations (+ 69 K€) compensée par une baisse du poste entretien maintenance (- 20 K€) et du poste étude et recherche (- 34 K€).
- Une augmentation des autres services extérieurs +112 K€
- Les frais de transport + 78 K€ avec les voyages étudiants à Auschwitz et à Paris.
- Reprise des frais de mission (+16 K€) mais qui restent largement en deçà de l'année 2019
- Forte augmentation des frais de réception +64 K€, notamment via le « rattrapage » des colloques et évènements annulés en 2020-2021
- Une progression des frais de formation continue +26 K€
- Une baisse des frais de nettoyage et d'entretien - 49 K€
- Une baisse du gardiennage - 37 K€

On note une grande stabilité des charges de personnels – 0,68% soit - 22 k€

Une augmentation des dotations aux amortissements et provisions de 50 K€ consécutive à l'augmentation des investissements autofinancés des années précédentes.

c. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2022 est donc positif, à + 8 124 €, il retrouve les niveaux de 2016 et 2017.



B- La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond au surplus des ressources générées par les opérations de gestion courante de l'établissement afin de couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure ainsi sa capacité à financer les investissements.

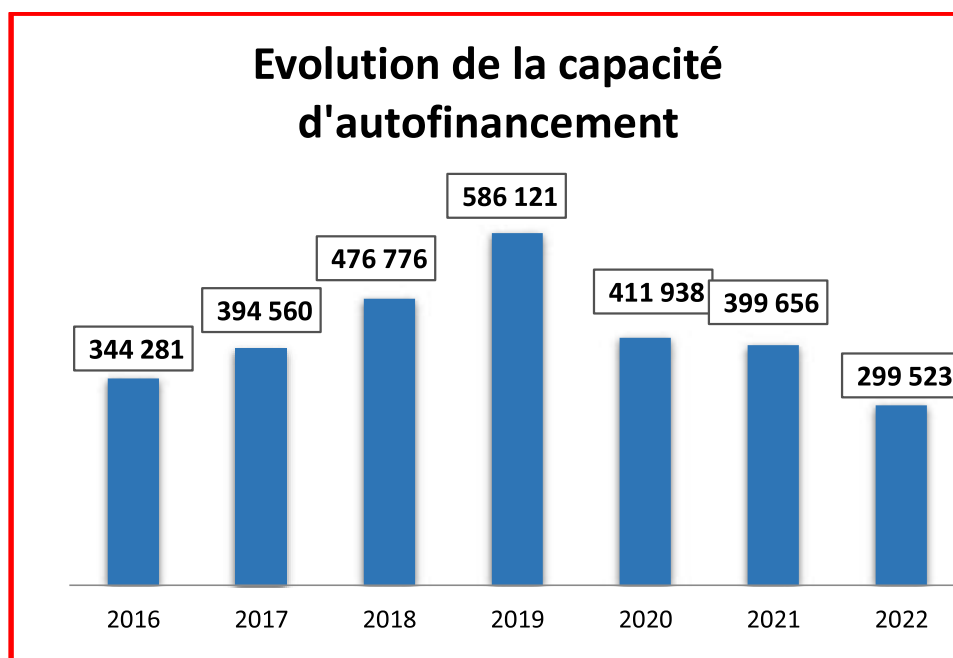
Elle représente donc l'excédent de ressources sur les dépenses dégagé par l'activité de l'établissement et peut donc s'analyser comme sa ressource durable.

La capacité d'autofinancement 2022 s'élève à + 299 523 €.

Elle diminue de 100 K€ par rapport à l'exercice 2021, le résultat de l'exercice étant amélioré par une reprise sur provision à hauteur de 140 K€

Calcul de la capacité d'autofinancement et son évolution

Calcul de la CAF	2019	2020	2021	2022	Evolution
RESULTAT	433 319	103 619	- 9 100	8 125	17 225
Dotations aux amortissements	663 057	622 449	713 362	753 968	40 605
Neutralisation	- 253 294	- 253 294	- 293 189	- 287 673	5 516
Reprise sur provisions	- 256 961	- 60 836	- 11 417	- 174 896	- 163 479
CAF	586 121	411 938	399 656	299 523	- 100 133



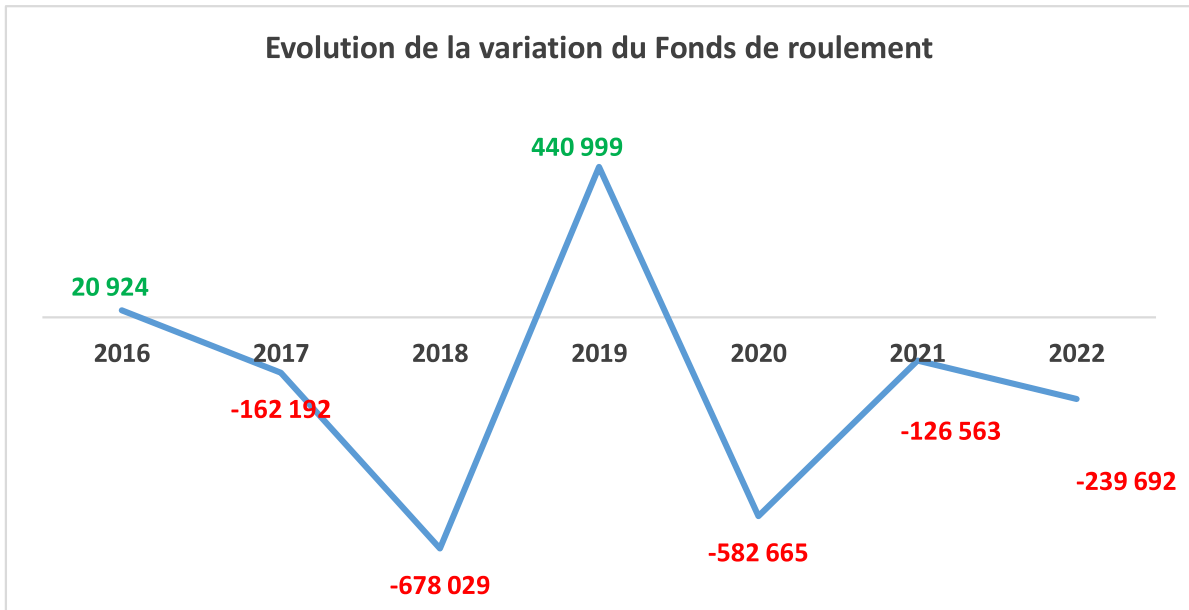
C- L'Analyse du bilan

a. La variation du fonds de roulement de l'exercice

EMPLOIS	CF2021	CF 2022	RESSOURCES	CF2021	CF 2022
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	399 656	299 523
Investissements	696 722	669 027	Financement de l'actif par l'État	170 503	129 812
Remboursement des dettes financières			Autres ressources		
Dépréciation comptes clients et report à nouveau					
TOTAL DES EMPLOIS (5)	696 722	669 027	TOTAL DES RESSOURCES (6)	570 159	429 335
APPORT au FONDS DE ROULEMENT			PRELEVEMENT au FONDS DE ROULEM	126 563	239 692

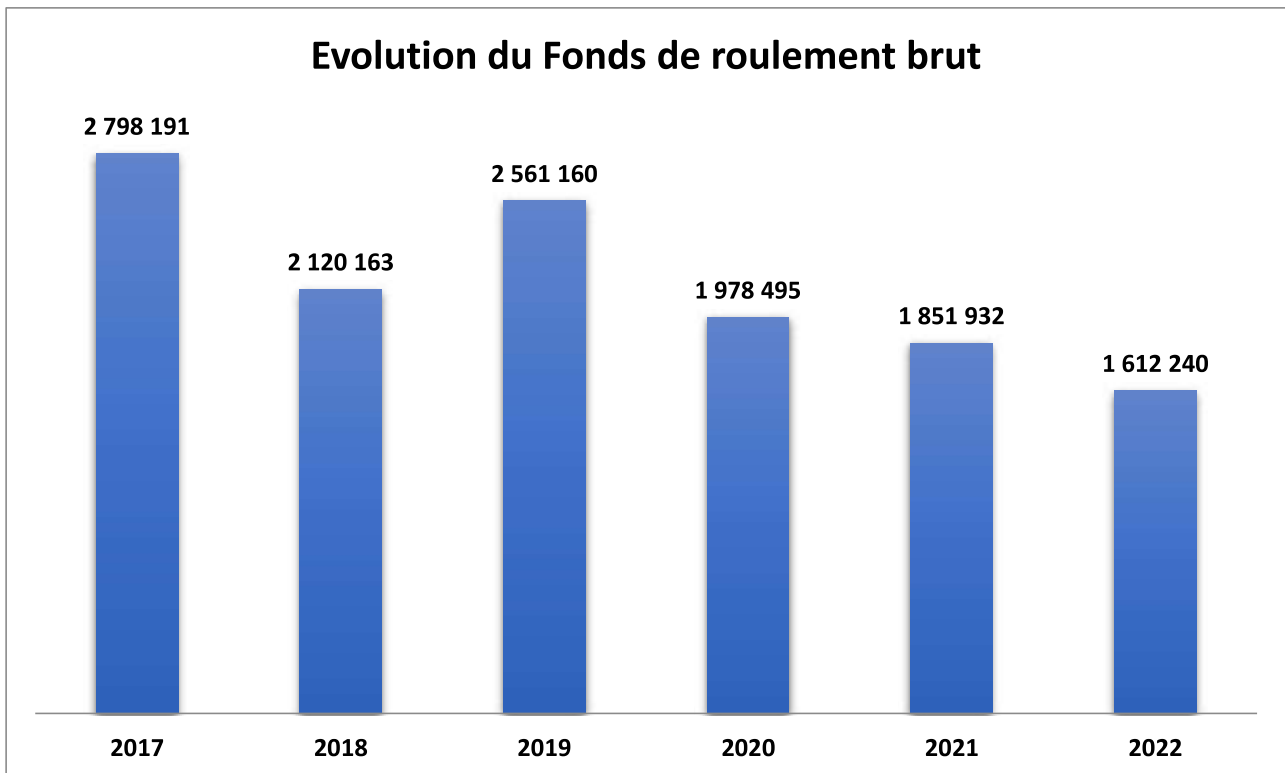
Les investissements 2022 se sont élevés à 669 K€, quasiment au même niveau qu'en 2021. Les explications ont été apportées plus haut sur la partie budgétaire.

Les subventions d'investissement obtenues en 2022 pour 130 K€, qui viennent s'ajouter à la capacité d'autofinancement de 299 K€, permettent à l'établissement de financer ses investissements à hauteur de 64%. Le prélèvement sur le fonds de roulement est donc limité à 239 K€.



b. Le Fonds de roulement

Le fonds de roulement représente une marge de sécurité financière. C'est l'excédent des ressources de long terme par rapport à l'actif immobilisé. Il constitue l'épargne nette dégagée par l'établissement au cours des différents exercices. Son évolution est la suivante :



Le fonds de roulement atteint le montant cumulé de 1 612 240 €.

La baisse du fonds de roulement s'explique par la volonté de l'établissement d'investir dans la rénovation de son patrimoine et du plan pluri annuel d'investissement.

c. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est calculé par différence entre les créances et les dettes de l'établissement.

Pour l'IEP le besoin en fonds de roulement est négatif, cela indique que l'établissement assure ses besoins de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle. Il n'a pas besoin de mobiliser une partie de son fonds de roulement pour financer son activité.

N° de compt	INTITULE DU COMPTE	2019	2020	2021	2022
3	Stocks	8 794	9 721	19 582	12 392
40	Fournisseurs	- 34 094	- 40 076	- 52 648	- 348 457
41	Clients	- 114 125	- 147 435	- 68 995	43 501
42	Personnel	1 200	-	1 350	-
43	Organismes sociaux	-	-	- 1 960	- 1 463
44	Etat et Collectivités publiques	262 703	258 355	195 658	308 526
46	Débiteurs et créditeurs divers	- 28 174	- 145 790	- 130 926	- 156 616
47	Comptes transitoires ou d'attente	- 18 386	- 15 508	- 624	- 1 516
48	Comptes de régularisation	- 267 717	- 68 403	- 187 545	- 34 982
49	Dépréciation des comptes de tiers	- 6 836	- 11 417	- 34 496	- 24 381
	TOTAL	- 196 635	- 160 553	- 260 604	- 202 996

Le besoin de fond de roulement 2022 s'élève à - 203 K€, en augmentation de 58 K€

Ces évolutions sont consécutives à :

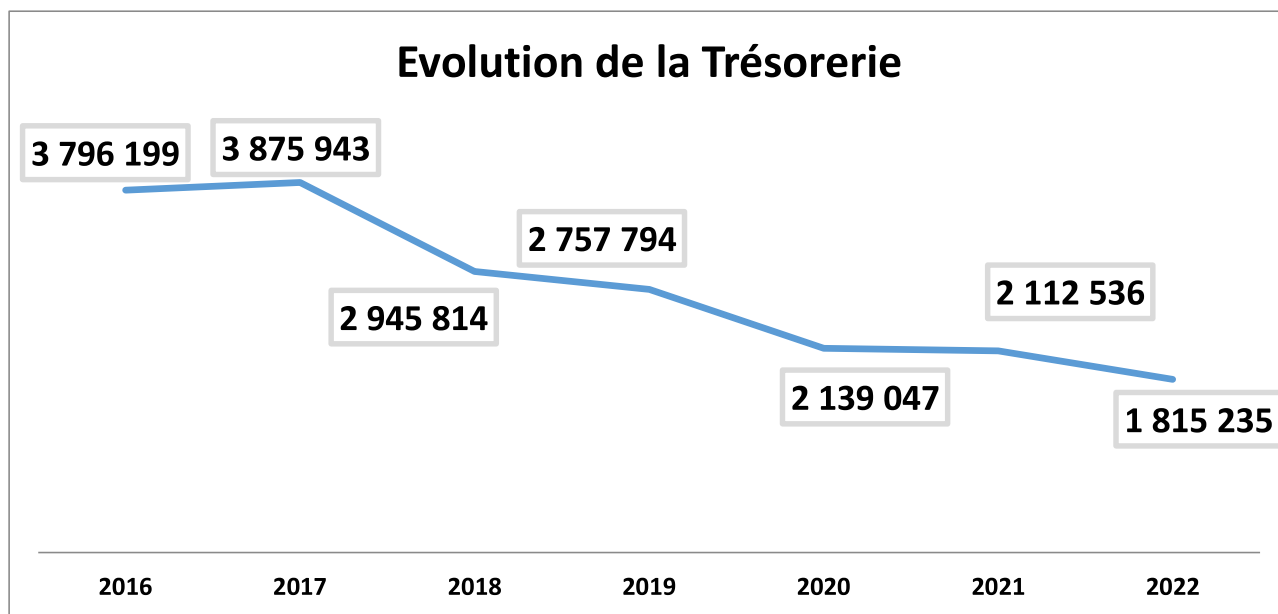
- Une forte augmentation des dettes fournisseurs à - 348 K€
- Des créances clients supérieures aux avances à + 43 K€
- Une forte augmentation des subventions à recevoir à 308 K€
- Des charges à payer stables à - 156 K€
- Des produits constatés d'avances en baisse à - 187 K€

Ce besoin en fond de roulement négatif abonde donc la trésorerie de l'établissement.

C – LA TRESORERIE

La trésorerie constitue l'ensemble des sommes disponibles en caisse ou sur le compte « dépôts de fonds ».

Au 31 décembre 2022, les disponibilités s'élèvent à 1 815 235 €.



Le montant de la trésorerie s'obtient également par différence entre le fonds de roulement et le besoin de fonds de roulement.

	2018	2019	2020	2021	2022
Trésorerie	2 945 814	2 757 794	2 139 047	2 112 536	1 815 235
fonds de roulement	2 120 163	2 561 160	1 978 495	1 851 932	1 612 240
Besoin de fonds de roulement	- 196 635	- 160 553	- 260 604	-260 604	-202 996

La baisse continue de la trésorerie de l'établissement depuis 2017 s'explique essentiellement par la baisse fonds de roulement dû aux investissements.

Elle reste cependant à un niveau tout à fait correct.